

MAISON FRANCE SERVICE EN DÉTAILS

Annoncé en fin d'année dans le Torreilles info, le projet de "Maison France service" se concrétise. L'objectif premier de cette structure est d'accompagner les usagers dans toutes leurs démarches administratives, grâce à un guichet unique regroupant différents partenaires institutionnels. Pour mieux comprendre le projet et son impact pour Torreilles, voici un questions/réponses détaillé.



Où ?

En cœur de ville, dans les locaux de la Poste qui est l'un des partenaires principaux du projet.

POURQUOI ?

Parce que la centralisation des institutions, la dématérialisation des démarches et leur complexité peuvent être un obstacle pour la population, la commune a décidé de mettre en place cette structure qui favorisera la proximité et l'accompagnement individualisé, avec un personnel formé. La maîtrise du projet par la municipalité permettra également une amplitude d'ouverture de l'accueil postal plus large qu'aujourd'hui.

QUEL COÛT ?

Concernant l'investissement, le projet est estimé à 245 000 € HT. La Poste subventionne à hauteur de 100 000 €. Des demandes de financement complémentaires sont en cours d'instruction, notamment auprès de l'Etat et de la Région. Concernant le fonctionnement, deux personnes seront présentes grâce à un financement partagé entre la commune, la MSA, l'Etat et la Poste.

QUAND ?

Fin mars, le bureau de Poste fermera ses portes et le distributeur automatique de billets sera retiré, pour procéder aux travaux de réaménagement des locaux qui dureront 3 à 4 mois. Pendant cette période, une agence postale provisoire ouvrira à la mairie, dans les anciens locaux de la police municipale jusqu'à l'obtention de la labellisation "Maison France service" à la fin des travaux.

QUI SONT LES PARTENAIRES ?

La Poste, Pôle emploi, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) et les organismes de retraites AGIRC-ARRCO.



QUELLES CONSÉQUENCES ?

- Le distributeur automatique de billets déjà vieillissant, ne sera pas remplacé par la Poste ; la moyenne de 40 retraits par semaine n'étant pas suffisante pour assurer sa pérennité (200 retraits nécessaires).
- Le maintien des services postaux à Torreilles, avec la transformation du bureau de poste en "agence postale" qui assurera 95% des services actuels : courrier (affranchissement, recommandés, garde du courrier, etc...), colis (vente d'emballages, dépôt, distribution, etc...) ou services financiers (retraits d'espèces jusqu'à 350 € par semaine, au guichet).
- 100 m² de locaux rénovés et équipés pour améliorer l'accompagnement des concitoyens pour toutes leurs démarches, dans un cœur de ville en pleine mutation.

INSTAURATION DU PERMIS DE LOUER

En cohérence avec la procédure de RHI (Résorption de l'Habitat Indigne) mise en place sur l'îlot Pasteur, la commune souhaite mener une politique active de lutte contre l'habitat dégradé dans le secteur du vieux village. Aussi, le dispositif du "permis de louer" ayant été instauré sur le territoire de la communauté urbaine, le conseil municipal a délibéré afin de définir la rue des Albères comme zone d'application expérimentale, dans la continuité du quartier Pasteur. Ce permis a été instauré nationalement par la loi ALUR afin d'assurer un logement digne aux locataires, lutter contre les marchands de sommeil et améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire. Ainsi, dès la mise en application de la délibération, toute nouvelle mise en location d'une résidence principale sera soumise à une visite des services de la communauté urbaine qui pourront délivrer le permis de louer au propriétaire, pour une durée de deux ans, sous réserve que les critères de salubrité et de décence des lieux soient respectés.

NOUVEL AMÉNAGEMENT AVENUE GEORGES BRASSENS



En novembre dernier, l'entreprise Malet avait entrepris la première phase des travaux du petit parking situé avenue Georges Brassens à l'intersection avec la rue Jean Giono. Ces aménagements sont aujourd'hui terminés. Conçus en tenant compte de la conservation de la perméabilité de cet espace pour le bon écoulement des eaux, ils permettent de profiter de 11 places de stationnement à proximité des écoles, des parcs et de la pharmacie et offrent la possibilité aux piétons de circuler en toute sécurité. La semaine dernière les services techniques municipaux ont commencé les plantations afin de rendre ce lieu harmonieux et agréable.



LE MARCHÉ SE DÉPLACE

Durant les prochains mois, nos deux marchés hebdomadaires déménagent place des souvenirs d'enfance. Vous y retrouverez vos commerçants de proximité qui vous accueilleront avec sourire et amitié pour continuer à profiter de ces moments de convivialité et trouver de bons produits locaux. À cette occasion une animation aura lieu durant les 4 marchés des vacances scolaires pour le plaisir des petits et des grands.



LA CULTURE "MANGA" À LA MÉDIATHÈQUE



À l'occasion des vacances d'hiver qui arrivent à grands pas, la médiathèque propose cette année aux enfants de découvrir la culture "manga", cette bande-dessinée japonaise qui est un art véritable au pays du soleil levant. Essentiellement destinés à la jeunesse, les mangas sont devenus un phénomène mondial dans les années 90 et leur popularité n'a cessé de croître au fil du temps. Ainsi, de nouvelles séries telles que "Deamon Slayer", "My Hero Academia" ou encore "The legend of Zelda" viendront compléter les collections déjà présentes à la médiathèque. Ces nouveautés seront accompagnées de tutoriels pédagogiques en ligne pour apprendre à dessiner les personnages de mangas qui seront publiés sur la page facebook de la médiathèque. Pour une immersion totale dans cet univers nippon, une sélection de dessins réalisés par les élèves de l'école Jules Verne sera exposée sur les murs de la médiathèque. Les enfants se sont inspirés de l'artiste Takashi Murakami pour créer leur propre personnage de manga. L'occasion de découvrir l'imaginaire de nos petits torreillans qui ne manquent pas de talent.



DON DU SANG : MERCI !

Malgré le contexte marqué par la crise sanitaire, les donneurs sont venus nombreux. L'établissement français du sang et l'amicale des donneurs de sang de Torréilles remercient les 72 personnes qui se sont présentées lors de la collecte du mardi 26 janvier dernier. Au total, 62 donneurs ont été prélevés dont 4 nouveaux. Des résultats encourageants pour les prochaines collectes. Ensemble, continuons à sauver des vies !



TOUS À VOS POSTES !

L'été dernier, le célèbre animateur Stéphane Plaza était venu fouler le sable de notre plage, pour le tournage de sa nouvelle émission "Maison à vendre, que sont-ils devenus ?", diffusée sur M6. En effet, 10 ans plus tôt, il avait aidé Emmanuelle à vendre sa maison parisienne, pour lui permettre de rejoindre sa famille dans le Sud. C'est en retrouvant cette ancienne participante de l'émission "Maison à vendre" qu'il a eu l'occasion de découvrir notre commune de la plage au village, guidé par Olivier Sanchez, directeur du bureau d'information touristique. La diffusion est programmée ce mardi 9 février à 21h sur M6, alors tous à vos postes !



RECYCLER LE TEXTILE : ADOPTER LE BON GESTE

Le recyclage du textile change de prestataire. Dans l'attente de cette restructuration, deux points de collecte restent présents dans la commune. La première colonne est placée à la déchetterie route de Sainte Marie tandis que la seconde est située à la plage, à l'entrée du village des sables. Ces points d'apport permettent de collecter des vêtements, des chaussures et du linge de maison. Il est important que ces derniers soient lavés, secs et déposés dans des sacs fermés. Les chaussures doivent être liées par paire afin d'éviter qu'elles ne se séparent au moment du tri. Les textiles usagés, troués sont aussi les bienvenus ! Sachant que la consommation de tissus d'un français est estimé à 17 kg par an, ce geste devient indispensable. Plus d'infos auprès du Sydetom au 04.68.57.86.86.



Agenda sportif, festif, culturel

LUNDI 8 FÉVRIER :

> Conseil municipal, 19h - Salle des fêtes

MARCHÉS :

mardis et vendredis au matin,
place des souvenirs d'enfance

INFOS PAROISSIALES

Messes : • Samedi 6 février : 16h30 à Torréilles • Dimanche 7 février : 9h30 à Le Barcarès ; 11h à St Hippolyte • Mardi 9 février : 17h à St Laurent (maison paroissiale) • Mercredi 10 février : 17h à Le Barcarès • Jeudi 11 février : 16h30 à Chapelle de Juhégues.

MÉTÉO



Rdv sur la page facebook "Meteo vigilance roussillon".

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira le lundi 8 février à 19h à la salle des fêtes. Retrouvez l'ordre du jour sur le site de la ville www.torreilles.fr, onglet "mairie", rubrique "documents".

EDEN STYLE



Suite au projet de réhabilitation du projet de l'îlot Pasteur, le salon de coiffure Eden Style a été relogé rue des écoles (à la place de l'ancien Crédit Agricole). La ligne téléphonique étant momentanément interrompue, n'hésitez pas à vous rendre au salon pour prendre rendez-vous.

TRIBUNE LIBRE

AGENCE POSTALE. Quelles sont les différences entre La Poste et l'Agence postale ? La plupart des services sera maintenue (produits et services postaux, financiers, etc.) Le distributeur automatique de billets sera toutefois supprimé. La différence essentielle est que la personne en charge de l'activité aura le statut d'agent communal et sera donc rémunérée par le contribuable local. La commune percevra une indemnité de La Poste de 14 028 €/an, loin de couvrir tous les frais liés à l'activité. L'agent sera, en principe, issu du personnel communal en place. Pour plus de détails, voir le compte rendu de la délibération du 7 déc. 20, à paraître sur le site de la commune. C. MAMONTOFF, conseillère municipale de l'opposition.